

47/2023

GESTION COMPTABILITE TARIFICATION

REALISER SON EPRD (ETAT PREVISIONNEL DES RECETTES ET DES DEPENSES) ET SON ERRD (ETAT REALISE DES RECETTES ET DES DEPENSES)



FORMATION EN DISTANCIEL

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- ❖ S'approprier le contexte législatif et réglementaire (les points clés de la réforme de la tarification [lois ASV et Loi de Finance de la SS de 2016], impacts sur les financements, mise en œuvre du nouveau décret budgétaire (2016) : la contractualisation pluriannuelle
- ❖ Appréhender le contexte et les enjeux de l'EPRD et de l'ERRD, de la tarification à la ressource ou l'inversion des logiques budgétaires
- ❖ Comprendre la logique d'élaboration d'un EPRD et d'un ERRD et maîtriser leur montage

PROGRAMME

- ❖ L'évolution du cadre législatif et réglementaire du budget prévisionnel
- ❖ Présentation de l'EPRD
 - Une inversion de la logique financière ou la tarification à la ressource
 - La section de fonctionnement : le Compte de résultat prévisionnel
 - Aménagement de la présentation des groupes fonctionnels
 - L'absence de reprise de résultats dans le cadre et introduction d'un résultat prévisionnel
 - La Capacité d'autofinancement (la CAF) ou l'Insuffisance d'autofinancement (l'IAF).
 - Une section d'investissement rénovée et articulée avec la notion de fonds de roulement
 - Le fonds de roulement : la nouvelle logique de recherche d'équilibre de l'EPRD
 - Articulation de l'ensemble : l'EPRD Synthétique
- ❖ Les documents annexés à l'EPRD
 - Le plan pluri annuel d'investissements de chaque ESMS
 - L'EPRD pluriannuel sur 6 ans ou le PGFPP (Plan global de financement pluri annuel qui remplace le PPF)
 - Le tableau d'activités
 - Le tableau des effectifs
 - Autres annexes
 - Le rapport budgétaire et financier (modèle remis aux participants)

Dates / Horaires / Durée

7 novembre de 9h à 17h (soit 7 heures)

Intervenant

Hélène MEURIN, [Présentation](#)

Public(s), pré-requis

Comptables, directeurs, gestionnaires, décideurs bénévoles. Il est recommandé d'apporter dans la mesure du possible ses derniers documents (budget, compte administratif et bilan)

Tarif

Adhérent cotisant : 275 €

Capacité maximum

10 personnes

Méthodes pédagogiques

- ❖ Apports théoriques (80%) et exercices pratiques – mises en situations (20%)
- ❖ Utilisation de nombreux supports pour faciliter les échanges et les interactions
- ❖ Ressources pédagogiques mises à disposition des stagiaires

Modalités d'évaluation

- ❖ Évaluation des acquis en cours de formation
- ❖ Évaluation de l'action de formation par l'envoi d'une fiche individuelle en ligne au stagiaire
- ❖ Évaluation de l'action de formation par l'envoi d'une évaluation à froid en ligne au stagiaire

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'Uriopss Hauts-de-France a la possibilité d'adapter, dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : m.babela@uriopss-hdf.fr



47/2023

GESTION COMPTABILITE TARIFICATION

■ L'ERRD : composition et construction

- Tableau de l'activité réalisée
- Le ou les CRP (principal ou annexes)
- Le suivi durant l'année, les décisions modificatives, ou transferts de crédits.
- Les tableaux annexes relatifs à la l'emploi des crédits (frais de personnels, tableau de répartition des charges, tableau des provisions et réserves, etc...)
- Le rapport d'activité réalisée et financier
- L'ERRD synthétique, le calcul de la CAF réalisée.
- Du résultat comptable au résultat administratif, l'affectation du résultat : affectation à un projet (réserves) et porosité du résultat
- Lien entre l'affectation du ou des résultats avec les fiches actions du CPOM : les résultats : moyens des objectifs.
- Le bilan financier et les ratios

■ Impact sur le calendrier budgétaire

- Passer d'une négociation réglementée annuelle à une négociation contractualisée volontaire, voire « imposée »
- Le dialogue de gestion (ou de performance) instauré par les CPOM
- A l'absence de négociation par l'EPRD, par opposition expresse des tarifs

■ Nouveau dispositif, nouvelle organisation en matière budgétaire et financière

- Retombées sur les délibérations des instances statutairement compétentes

Parcours de formation mutualisé, en partenariat avec :

